

posée à propos de la mise à jour de l'accord automobile, mise à jour qui favoriserait les investissements et les emplois au Canada, créant ainsi de l'argent dont se serviraient les Canadiens pour acheter des voitures. Je regrette donc infiniment qu'il n'y ait personne pour me donner la réplique. Il n'y a qu'un seul député libéral à la Chambre ce soir.

● (2222)

**M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'espère que mon éminent collègue n'attribue pas l'absence de la plupart de mes honorables amis à un manque d'intérêt à l'égard de l'accord sur l'automobile. Le ministre et le secrétaire parlementaires avaient des engagements auxquels ils ne pouvaient se soustraire pour prendre la parole ici ce soir. Néanmoins, je tenterai de répondre aux observations du député au sujet de l'accord sur l'automobile.

[Français]

Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais soulever les principaux points qu'il a mentionnés dans sa présentation, soit la juste part de la production automobile, la perte de 25,000 emplois dans le secteur de l'automobile et enfin le versement de subventions aux entreprises du secteur.

D'abord, la juste part. Le paragraphe de l'Accord sur les produits de l'automobile se lit comme suit: Développement de conditions grâce auxquelles les forces du marché pourront jouer efficacement dans le sens du développement le plus économique des investissements, de la production et du commerce. Le passage ne fait aucune mention d'un droit automatique à une «juste part» des emplois, de la production ou des investissements. En fait, l'Accord ne comporte aucune allusion à l'emploi. Le fait qu'un pays ou l'autre obtienne plus ou moins que sa juste part devait être déterminé, d'après l'intention qui se dégage de l'Accord, par des facteurs comme les coûts relatifs de production dans les deux pays et le rendement relatif des nouveaux investissements.

[Traduction]

L'objectif est évidemment d'en arriver à une «juste part» de la production et des investissements. Nous avons atteint et dépassé cet objectif au début des années 70 lorsque les coûts de

production et les revenus des investissements nous étaient favorables. Nous ne réaliserons pas à nouveau cet objectif en exigeant des compagnies qu'elles investissent dans des projets moins que rentables au Canada, mais plutôt en recréant les conditions qui inciteront l'industrie à vouloir investir au Canada.

Nous nous efforçons de démontrer tant à l'industrie de fabrication d'automobiles qu'à celle de fabrication de pièces détachées que ces conditions ont dans une large mesure été recréées et qu'il est dans leur intérêt d'investir au Canada.

Le nombre des emplois que nous avons, dit-on, perdu au change dans le cadre de l'Accord sur l'automobile ne cesse d'augmenter. Je suppose que le chiffre de 25,000 a été tiré d'un rapport préparé par le département du Trésor de l'Ontario. Nous n'arrivons pas à comprendre les calculs contenus dans ce rapport. Près de 6,000 des 25,000 emplois qu'on dit perdus ont trait au montage des automobiles. Or Statistique Canada rapporte que nous enregistrons un excédent commercial de plus de 2 milliards avec les États-Unis au chapitre de la production d'automobiles et que nous avons exporté vers les pays du Tiers-Monde des automobiles nord-américaines pour une valeur de près de 600 millions. Je ne vois vraiment pas comment le Trésor de l'Ontario a pu conclure que nous avons perdu des emplois dans le domaine du montage des automobiles alors que nous avons en fait un excédent considérable. Si nous réussissions à atteindre un équilibre commercial tel que défini dans l'Accord sur l'automobile, ce qui serait ma définition de «juste part», nous aurions près de 5,000 emplois de plus dans l'industrie automobile.

Je constate, monsieur l'Orateur, que vous êtes sur le point de vous lever et de me dire que mon temps de parole est écoulé. Peut-être pourrais-je tout simplement ajouter que je sais que le ministre est sur le point de faire une importante déclaration sur le domaine des pièces d'automobile.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)